

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00566 Numéro SIREN : 752 801 225 Nom ou dénomination : 4 OFFICE
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 9471

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Ce document est un fichier PDF signé électroniquement.

La signature numérique est un mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et d'en authentifier ses auteurs.

La signature numérique est officiellement reconnue en Europe depuis janvier 2000 (directive 1999/93/CE). Elle dispose de la même force probante que la signature manuscrite.

Ce fichier sera reconnu valide après signature de l'ensemble des signataires dénommés ci-dessous.

Sébastien JARRY
Représentant de SASU 4 OFFICE

SASU 4 OFFICE

7 rue de Geôle

14290 ORBEC

Période du 01/06/2021 au 31/05/2022

APE : 9511Z SIRET : 75280122500018

Copie certifiée conforme à l'original

La Société FA2S IT représentée par son
Gérant Monsieur Sébastien JARRY

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>SASU 4 OFFICE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>7 rue de Geôle 14290 ORBEC</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>7 5 2 8 0 1 2 2 5 0 0 0 1 8</u>			Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/05/2022</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
AC 111 F IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 057	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	113 593	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 485	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	34 025	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
			Prêts	BF	BG	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	
			TOTAL (II)	BJ	BK	47 567
AC 112 F CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	149 613	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 562	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 471	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 262	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	20 085	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 465	
		TOTAL (III)	CJ	CK	1 471	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	49 038			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SASU 4 OFFICE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	232 897
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	28 209
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	266 606
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	72 156
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	38 211
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	877
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	94 425
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 670
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	3 830
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	252 168	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	518 775	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	208 291
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	10 114	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SASU 4 OFFICE										Néant ☐ *	
CADRE A			IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations										
											Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
								1			2			3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ			D8			D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	128 137		KE			KF							
CORPORELLES	Terrains							KG			KH			KI							
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9		KJ			KK			KL							
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1		KM			KN			KO							
		Installations gales, agencis*, aménagés des constructions		[Dont Composants		M2		KP			KQ			KR							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3		KS	2 485		KT			KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	34 241		KW			KX						
		Matériel de transport *							KY	127		KZ			LA	2 270					
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	12 935		LC			LD	5 992					
		Emballages récupérables et divers *							LE			LF			LG						
	Immobilisations corporelles en cours							LH			LI			LJ							
	Avances et acomptes							LK			LL			LM							
	TOTAL III							LN	49 789		LO			LP	8 262						
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G			8M			8T						
		Autres participations							8U			8V			8W						
		Autres titres immobilisés							1P			1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières							1T			1U			1V								
TOTAL IV							LQ			LR			LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	177 926		ØH			ØJ	8 262							
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
					par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
					1		2		3			4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO			LV			LW	128 137		IX						
CORPORELLES	Terrains					IP			LX			LY			LZ						
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC						
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF						
		Inst. gales, agencis et am. des constructions				IS			MG			MH			MI						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT			MJ			MK	2 485		ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencis, aménagements divers				IU			MM			MN	34 241		MO						
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	2 398		MR						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS	1 252		MT	17 676		MU						
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX						
	Immobilisations corporelles en cours					MY			MZ			NA			NB						
	Avances et acomptes					NC			ND			NE			NF						
	TOTAL III					IY			NG	1 252		NH	56 800		NI						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			ØU			M7			ØW						
	Autres participations					IØ			ØX			ØY			ØZ						
	Autres titres immobilisés					I1			2B			2C			2D						
	Prêts et autres immobilisations financières					I2			2E			2F			2G						
	TOTAL IV					I3			NJ			NK			2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4			ØK	1 252		ØL	184 936		ØM							

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU 4 OFFICE						Néant ☒ *
Exercice N clos le 31/05/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SASU 4 OFFICE										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	2 077		2 077						
	Autres créances clients			UX	201 812		201 812						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	622		622						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 640		1 640						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	4 465		4 465						
TOTAUX			VT	210 616	VU	210 616	VV						
RENVUIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	22 918		22 918							
	à plus d'1 an à l'origine		VH	49 238		6 238		43 000					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	94 425		94 425							
Personnel et comptes rattachés			8C	11 290		11 290							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	7 967		7 967							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	22 338		22 338							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 075		1 075							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	38 211		38 211							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 830		3 830							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	251 292	VZ	208 291		43 000					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD								

Désignation de l' entreprise : SASU 4 OFFICE				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	☐	Néant ☐	* Exercice N, clos le : 31/05/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE					WA	28 209	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB	)				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	25	
	Amendes et pénalités		WJ	25		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								I7	4 982	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes particuliers / impositions autres	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
									WN		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
								TOTAL I		WR	33 216
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)								WU			
Régimes particuliers et impositions autres	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)						WV			
		- imposées aux taux de 0 %						WH			
		- imposées aux taux de 19 %						WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :				(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX			
Mesures d' incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Avantages du bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5		XF	
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)								XS		
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			)	XG	
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI						
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	33 216		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	33 216		XL		
									XO		

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 4 OFFICE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	13 565
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SASU 4 OFFICE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	203 376	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	31 740			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	2 219				
			ZF								
	TOTAL I	ØF	235 116			ZG	232 897				
				ZH	235 116						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	41 282	)	YQ	29 122					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES FUSIES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	- Sous-traitance				YT	39 900					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	16 516	)	XQ	18 543					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 154					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	1 167	)	ST	88 434					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	155 031					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 869					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		)	9Z	1 364					
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				YX	3 233					
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	197 423					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	129 499					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)				ØB	106 392					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK				%		
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)								ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH									
	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Ce document est un fichier PDF signé électroniquement.

La signature numérique est un mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et d'en authentifier ses auteurs.

La signature numérique est officiellement reconnue en Europe depuis janvier 2000 (directive 1999/93/CE). Elle dispose de la même force probante que la signature manuscrite.

Ce fichier sera reconnu valide après signature de l'ensemble des signataires dénommés ci-dessous.

Sébastien JARRY
Représentant de SASU 4 OFFICE

4 OFFICE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Zone d'Activités Commerciales Porte de la Suisse Normande
Espace Activa 2 des Paitis Blancs, 14320 ST ANDRE SUR ORNE
752 801 225 RCS CAEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 07 NOVEMBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mai 2022

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2022 s'élevant à 28 209,15 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	28 209,15 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	232 897,13 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	261 106,28 euros
---	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 261 106,28 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mai 2021 :

2 219,00 euros, soit 2,22 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 219,00 euros

Certifié conforme
La Présidente

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Ce document est un fichier PDF signé électroniquement.

La signature numérique est un mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et d'en authentifier ses auteurs.

La signature numérique est officiellement reconnue en Europe depuis janvier 2000 (directive 1999/93/CE). Elle dispose de la même force probante que la signature manuscrite.

Ce fichier sera reconnu valide après signature de l'ensemble des signataires dénommés ci-dessous.

Sébastien JARRY
Représentant de SARL FA2S IT